

Session de décembre 2006 : orientations 2007, compétences nouvelles, contrat de projet Etat-Région, et fonds européens 2007-2013

Deuxième réunion extraordinaire du Conseil général de l'Aube orientations pour 2007, compétences nouvelles, contrat de projet 2007-2013...

Réuni en session extraordinaire, le 11 décembre 2006, le Conseil général de l'Aube a débattu de ses orientations budgétaires 2007. Dans un périmètre nouveau (décentralisation + missions nouvelles), le Conseil général souhaite **préserver ses capacités d'action** afin de **poursuivre un ambitieux programme d'investissement** et de **bénéficier au maximum** des possibilités de **financements extérieurs** offertes par le **contrat de projet 2007-2013 et les fonds européens 2007-2013**.

Fort de l'expérience du dernier contrat de plan Etat/Région, l'Aube demande :

- le report des crédits non utilisés dans le cadre du contrat 2000-2006 (Paris-Bâle), crédits qui devront s'ajouter à ceux prévus dans le nouveau contrat 2007-2013 ;
- un rééquilibrage financier pour l'enseignement supérieur,
- des garanties quant au respect des engagements.

SOMMAIRE

- orientations du budget 2007
- conseils généraux : des responsabilités en constante augmentation
- les enjeux du contrat de projet et des fonds européens 2007-2013
- contrat de projet 2007-2013 : les priorités pour l'Aube
- contrat de projet 2007-2013 : ce que l'Aube demande
- nouvelle aide à la voirie communale, statut des assistants familiaux

Orientations du budget 2007 : s'adapter à la nouvelle donne

Toujours plus de responsabilités, notamment dans le secteur social : un nouveau périmètre pour les Conseils généraux.

Le Conseil général doit continuer de s'adapter à un périmètre radicalement nouveau, lié à la décentralisation ainsi qu'aux [missions nouvelles](#) qui lui sont régulièrement confiées depuis plusieurs années :

- la part du fonctionnement (dépenses + recettes) est, chaque année, plus importante,
- les dépenses d'action sociale continuent de progresser, qu'elles soient liées ou non à la décentralisation de 2004 : allocation RMI, APA (Allocation personnalisée à l'autonomie, instaurée dès 2002), montée en puissance de la PCH (Prestation compensatoire du handicap), revalorisation du statut des assistants familiaux.

Dans l'Aube : des principes d'action inchangés

- Maîtrise des recettes avant tout (emprunt + fiscalité)
- Emprunt limité aux investissements dépassant le seuil de 60 M€
- Fiscalité la plus faible possible, tout en préservant un minimum d'autofinancement pour agir et attirer des financements extérieurs,
- Maintien de la capacité d'action pour faire face aux missions obligatoires et aux investissements nécessaires à l'avenir de l'Aube,
- Priorité au développement économique sous toutes ses formes.

Quelques caractéristiques du prochain budget

- Tassement de l'autofinancement qui, néanmoins, restera à un niveau appréciable, le Conseil général veillant à rester en mesure d'activer des financements extérieurs.
- Pour répondre à la demande croissante d'investissements dans le domaine économique : évolution limitée (+ 0,39) du taux de la taxe professionnelle (TP). Cette hausse, qui doit rapporter un peu plus d'un million d'euros, permettra de maintenir l'autofinancement à son niveau proche de celui du budget primitif 2006. Le taux de la TP dans l'Aube restera néanmoins inférieur à la moyenne nationale. L'effort, limité, qui est demandé aux entreprises est lié aux importants programmes économiques menés (ex : plateforme du Mériot, futur Port de l'Aube, etc.).
- Pour la 5e année consécutive, stabilité des autres taux de fiscalité directe
- Une capacité financière préservée qui permettra de continuer à :
 - faire face aux missions traditionnelles et aux obligations nouvelles
 - investir pour renforcer l'attractivité du département : rocade sud-est, parcs d'activités économiques, Maison des lacs, rénovation des collèges, enseignement supérieur et recherche...
 - lancer d'ambitieux programmes de développement en décrochant le maximum d'aides extérieures (Contrat de projet, fonds européens)

Les Conseils généraux : des responsabilités en constante augmentation

Compétences transférées de l'Etat aux Conseils généraux

2004	Financement de l'allocation RMI (Revenu minimum d'insertion)
2005	<ul style="list-style-type: none">- Schéma départemental des déchets ménagers et assimilés- FSL (Fonds de solidarité logement)- FAJ (Fonds d'aide aux jeunes)- CLIC (Centres locaux d'information et de coordination)- Coderpa (Comités départementaux des retraités et personnes âgées)- Patrimoine rural non protégé
2006	<ul style="list-style-type: none">- Routes nationales d'intérêt local (RNIL)- Personnels TOS des collèges : début (pour les agents non titulaires, remplaçants et emplois aidés)

	- Aménagement foncier
1er janvier 2007	- Personnels TOS des collèges : suite (prise en charge des 66 agents ayant exercé leur droit d'option) - Personnels attachés aux missions routières (coordination, animation, postes vacants à pourvoir)

Compétences nouvelles confiées aux Conseils généraux

2002	Gestion et financement de APA (Allocation personnalisée à l'autonomie) pour faire face à la dépendance
2006	- Prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR) pour les Sdis (Services d'incendie et de secours) - Création et financement des MDPH (Maisons départementales des personnes handicapées) - Gestion et financement de la PCH (Prestation de compensation du handicap)

Futur contrat de projet Etat-Région et fonds européens 2007-2013 : des négociations stratégiques pour l'avenir du département

Contrat de projet et fonds européens : une nouvelle donne à prendre en compte, pour faire avancer les grands projets du département.

En cette fin d'année 2006, 2 grands programmes d'aide s'achèvent :

1. le contrat de plan 2000-2006, où l'Etat et la Région s'étaient engagés à accompagner un certain nombre de grands projets du département : travaux sur les routes nationales, Parc logistique de l'Aube, extensions de l'IUT et de l'UTT , électrification de la ligne SNCF Paris-Bâle, aménagement du canal de la haute Seine, etc.
2. le programme de fonds européens 2000-2006 qui a notamment permis la réalisation de la vélovoie des Lacs, du Parc logistique de l'Aube, de la Maison des lacs ou encore, de l'extension de l'UTT et de la Technopole de l'Aube.

De 2007 à 2013, il faudra intégrer de nouvelles règles d'aide :

- le futur « contrat de projet » portera sur un nombre d'actions plus limité que le contrat de plan. Seuls seront aidés les projets s'inscrivant dans des « axes prioritaires de développement »... d'où l'importance de la réflexion actuelle sur ces priorités.
- quant aux fonds européens, ils ne seront plus limités à certaines zones géographiques. Cette fois, c'est tout le territoire régional de la Champagne-Ardenne qui est concerné, y compris ses secteurs les plus dynamiques. Comme les territoires doivent réunir eux-mêmes des financements avant de pouvoir solliciter une aide de l'Europe... la concurrence risque d'être rude, notamment pour les moins favorisés.

Objectif du Conseil général de l'Aube : développer le département, sous tous ses aspects

Qu'il s'agisse du contrat de projet ou des fonds européens, la priorité du Conseil général demeure le développement du département, sous toutes ses formes. Pour lui, formation supérieure, recherche, tourisme et culture sont autant de volets qui contribuent au développement économique d'un territoire, au même titre que les actions spécifiques « développement économique et emploi »

Contrat de projet Etat/Région : les priorités des conseillers généraux pour l'Aube

1. Développement économique et emploi

- soutien aux filières dans le cadre d'actions collectives
- mise en œuvre de dispositifs de reconversion pour les bassins fortement touchés
- aide à la viabilisation et au développement des parcs d'activités, et pas seulement ceux dits « de référence » (ex : Parc de Brienne-le-château)
- renforcement du Port de l'Aube à Nogent

2. Enseignement supérieur et recherche

- nouvelle tranche de développement de l'UTT (Université de technologie de Troyes)
- renforcement significatif de la valorisation de la recherche, ainsi que du transfert de technologie vers les entreprises
- amélioration de l'accueil des enseignants, chercheurs et étudiants d'origine étrangère (locaux en utilisation partagée avec le Centre sportif de l'Aube)

3. Tourisme et culture

- voies de transport intégrées à l'environnement : vélovoies (canal de la haute Seine et tour du lac d'Orient), voie fluviale du canal de la haute Seine...
- importants programmes d'hébergement autour des lacs, portés par des opérateurs privés. Notamment sur Géraudot, Dienville et Vendœuvre-sur-Barse
- mise en valeur de l'abbaye de Clairvaux
- mise en valeur des vitraux de l'Aube

4. Electrification de la ligne SNCF Paris-Bâle

- Un dossier stratégique, sur lequel le Conseil général de l'Aube exige un report des crédits non consommés et des garanties fermes, à travers un contrat de projet interrégional

Contrat de projet Etat/Région 2007-2013 : ce que l'Aube demande

Fort de l'expérience du dernier contrat de plan Etat/Région, l'Aube demande :

- le report des crédits promis, non mobilisés (Paris-Bâle) qui devront s'ajouter à ceux prévus dans le nouveau contrat 2007-2013
- le rééquilibrage des financements dans le domaine de l'enseignement supérieur
- des garanties quant à la mise en œuvre effective des engagements et des crédits qui seront actés dans le futur contrat de projet

Paris-Bâle

Rien n'a avancé, quasiment, sur ce dossier pourtant prioritaire. 50 M€ de crédits étaient inscrits dans le contrat de plan 2000-2006. Or, à ce jour, seuls 7 M€ ont été engagés. Le Conseil général exige donc que :

- ces crédits non consommés de l'ancien contrat de plan, soient reportés dans le futur contrat de projet 2007- 2013,

- s'y ajoutent les crédits nouveaux prévus dans le nouveau contrat de projet.
- des engagements fermes soient pris, afin d'assurer l'utilisation de l'ensemble de ces crédits (anciens + nouveaux) sur la période 2007-2013.

Il considère par ailleurs que, pour avoir une chance d'aboutir, l'opération doit prioritairement être inscrite au contrat de projet interrégional Champagne-Ardenne / Ile-de-France.

Pour le Conseil général, il est essentiel d'obtenir des garanties quant à :

- la réalisation de l'opération de Paris jusqu'à Bâle (avec des tranches successives concernant tout d'abord Paris/Troyes puis Troyes/Culmont-Chalindrey),
- l'implication de la Région Ile-de-France
- l'établissement d'un plan de financement global qui devra mobiliser « pour au moins 50 % de son montant global », la solidarité et les potentialités nationales et internationales (fonds européens, Etat, Réseau ferré de France, SNCF...).

UTT (Université de technologie de Troyes) et IUT (Institut universitaire de technologie)

Le Conseil général de l'Aube a été maître d'ouvrage des travaux d'extension des locaux de l'UTT et de l'IUT. Au-delà des crédits prévus au dernier Contrat de plan, il a engagé et réalisé des tranches de travaux complémentaires qui étaient indispensables pour accueillir, dans de bonnes conditions, les nombreux étudiants candidats aux formations offertes par ces établissements.

Pouvait-on imaginer renoncer à une telle opportunité, quand on sait à quel point les étudiants sont précieux pour le dynamisme et les perspectives de développement d'un territoire ?

Pour réaliser ces travaux complémentaires, le Conseil général de l'Aube a obtenu l'accord financier de la CAT (Communauté de l'agglomération troyenne). L'Etat et la Région n'ont pas encore confirmé leur implication.

C'est pourquoi le Conseil général de l'Aube demande que les rééquilibrages financiers correspondants soient prévus dans le futur contrat de projet.

Rénovation et mise en valeur du site de Clairvaux

Dans le prochain contrat de projet, des crédits conséquents pourraient être inscrits pour la rénovation du site historique de Clairvaux, en vue de sa mise en valeur, dans le cadre d'un grand projet culturel. Le Conseil général de l'Aube y est tout à fait favorable. C'est d'ailleurs lui qui est maître d'ouvrage de l'étude préalable à la définition de ce projet culturel. Pour la rénovation du site, c'est l'Etat (propriétaire) qui sera maître d'ouvrage. En cas d'inscription de cette opération au contrat de projet, le Conseil général souhaite obtenir des garanties sur la réalisation effective des travaux de rénovation sur la période concernée 2007-2013.

Au fil des rapports...

Travaux sur voirie communale : une aide nouvelle, en solidarité avec les communes les plus pénalisées

L'Aube présente une situation singulière, dans le domaine des routes :

- c'est le département où le Conseil général possède la plus forte proportion de voiries existant sur son territoire, tous réseaux confondus (près de 75%) ;
- la longueur des routes départementales, par habitant, est l'une des plus élevées de France. S'agissant de la voirie communale (celle qui appartient aux communes), les situations sont très contrastées. La longueur de route par habitant peut aller de 0 à 100 mètres environ... d'où, des charges financières très inégales.

Le Conseil général a donc décidé de faire jouer la solidarité en faveur des communes qui supportent la plus lourde charge, et qui en ont le plus besoin. Une nouvelle aide aux travaux

de voirie communale est instituée dans le respect de 2 grands principes : solidarité et péréquation financière. Elle bénéficiera aux communes supportant une charge double de la charge moyenne et dont le potentiel fiscal est inférieur au double du potentiel moyen.

Aide sociale à l'enfance : bientôt un vrai statut professionnel pour les assistants familiaux qui accueillent des enfants à leur domicile « à titre permanent »

Agrément, formation, rémunération, congés, indemnités diverses ... A partir du 1er janvier 2007, les assistants familiaux vont disposer d'un vrai statut professionnel.

Dans l'Aube, ils sont plus de 210, rémunérés par le Conseil général, à exercer cette mission essentielle : accueillir chez eux, à titre permanent, 1 à 3 enfants placés (exceptionnellement 4 ou 5) sous la responsabilité de l'Aide sociale à l'enfance. Globalement, dans l'Aube, les conditions antérieures de rémunération et de formation seront maintenues, car elles sont déjà plus favorables que le minimum imposé désormais. Seule exception notable : la rémunération pour l'accueil d'un seul enfant sera revalorisée à partir du 1er janvier 2007 (+ 23%).